JOURNAL, DES BAINS D'USSAT,

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE,

Contenant le Prospectus *relatif à ces Bains et le Précis de quelques-uns des effets salutaires qu'ils ont produit.*

POUR L'ANNÉE 1809.

Les faits sont de tous les temps ; ils sont immuables comme la nature dont ils sont le langage.

Chymie de CHAPTAL, *vol. premier*, *pag.* 47.



A FOIX,

De l'Imprimerie de J. POMIÉS l'aîné, Imprimeur de la Préfecture du Département de l'Ariège.

MAI 1809.

PROSPECTUS

Relatif aux Bains d'Ussat,

Pour l'année 1809.

L'ÉTABLISSEMENT des Bains d'Ussat, si utile à l'humanité, administré successivement par divers Fermiers, n'a pu recevoir jusqu'à ce jour les améliorations dont il est susceptible, ni fixer la confiance des Médecins et du public, écartée par les inconvéniens des localités.

L'administration et la régie en sont aujourd'hui confiés à une seule personne, qui met tout en œuvre pour réunir l'utile à l'agréable.

Elle élève, en conséquence, un pont sur l'Ariège, vis-à-vis l'Etablissement, pour communiquer avec la grande route, et assurer, en tout temps, la liberté du passage.

Les baignoires, entourées de bois, bientôt pourries et puantes, le seront d'un schiste épais.

L'eau, dont la stagnation trop exagérée répugnait à la délicatesse de bien de malades, en sera évacuée et renouvellée, à volonté; elle acquerra, par-là, plus de vertu, puisqu'elle

sera vierge, et que l'évaporation sera moins considérable.

On s'occupe également de la construction des douches *et des* Etuves *; de manière que désormais on trouvera tout réuni aux Bains d'Ussat.*

Les fenêtres des chambres aggrandies, les rendront plus claires et plus aérées : il y en aura un plus grand nombre, destiné aux logemens.

Une nouvelle plantation d'arbres, en procurant bientôt un ombrage délicieux, récréera la vue par la variété de leurs espèces.

Deux vastes et superbes jardins réuniront l'utile à l'agréable.

Il vient d'être découvert une nouvelle source minérale abondante, et qui a été jugée légère, bonne et médicamenteuse en boisson, d'après les premiers essais chymiques, auxquels l'a soumise un habile Chymiste de Montpellier, qui a promis de venir sur les lieux vers la fin du mois prochain, pour y faire des recherches plus étendues sur ses principes, ainsi que sur ceux des eaux des Bains.

L'analyse des eaux fait présumer leur vertu; mais les guérisons qu'elles opèrent les établit indubitablement.

Cet Établissement sera monté et disposé à

recevoir le public, le 1.er Juin prochain. M.r Vidalot en est le Régisseur; et comme il en aura exclusivement la direction, c'est à lui que les malades doivent s'adresser directement, pour tout ce qu'ils auront besoin.

François VIDALOT,
Régisseur des Bains d'Ussat,
Département de l'Ariège.

Ces heureux effets sont constatés par le Rapport écrit que M.r Pilhes, Médecin, *Inspecteur alors des Eaux d'Ax*, Médecin aujourd'hui des Bains d'Ussat, et feu M.r St.-André, Médecin, en remirent à M.r LeClerc, Médecin de Paris, qui, au mois de Juin 1807, fut envoyé à Ussat par Sa Majesté le Roi de Hollande, dont la santé lui avait été confiée, et qui, sur ce rapport et d'après ses expériences locales, La décida à s'y rendre. En effet, Sa Majesté ressentit les plus heureux effets de l'usage de ces Bains.

Comme on voit dans ce Rapport l'indication de plusieurs cures bien propres à inspirer de la confiance, nous allons le communiquer au public.

PRÉCIS

Des vertus des Bains d'Ussat, donné à M.r LE CLERC, *Médecin de Paris, envoyé par* SA MAJESTÉ *le Roi de Hollande, par M.r* Pilhes, *Inspecteur des eaux d'Ax, et feu M.r* St.-André, *Médecin de Tarascon.*

LES Bains d'Ussat sont situés au pied d'une montagne, dans un lieu champêtre et agréable, sur le bord de l'Ariège, à demi-heure de chemin de la Ville de Tarascon.

On a fait anciennement une Analyse de ces eaux, qui n'apprend pas grand'chose sur leur nature. Les progrès étonnans qu'a fait la chymie y feraient découvrir aujourd'hui les principes minéralisans qui leur donnent les vertus dont on présente le tableau.

M. *Hispan*, de Toulouse, Chymiste, employé plusieurs fois par le Gouvernement, a fait, en passant, il y a un an, quelques essais sur ces eaux. Il y a trouvé les indices d'un savon, d'où dépend sans doute leur douceur, et cette onctuosité grasse qui les caractèrise.

L'expérience et l'observation leur ont donné de la célébrité, et ont mis les Médecins des Départemens voisins, à même de les reconnaître et de les attester.

Ils annoncent dans des écrits divers, que les Bains d'Ussat sont très-efficaces pour assouplir et ramolir les fibres, dans le cas de trop de tension et contraction des muscles; dans la rétraction et desséchement des membres; dans les ankiloses et endurcissemens des envelloppes des articulations; dans les douleurs rhumatismales, partieulièrement nerveuses; dans les coliques, soit néphrétiques, produites par du gravier, du sable, dont ils facilitent la sortie; soit intestinales, causées sur-tout par une acrimonie bilieuse, ou par des spasmes et des crispations nerveuses.

Ces eaux sont très-suivies et très-recommandables dans les diverses maladies de la peau.

Les playes et les ulcères marchent, par leur secours, rapidement à la guérison.

Les femmes y trouvent un puissant remède contre les fleurs blanches, par âcreté d'humeurs et trop d'irritation dans la matrice.

Elles huméctent, rafraîchissent, calment les tempérammens échauffés, irritables; détruisent les dispositions à la phthisie et les fièvres lentes.

Mais leur triomphe éclate principalement dans les maladies vénériennes; dans les affections mélancoliques, hypocondriaques; dans les vapeurs, attaques de nerfs et autres infirmités de ce genre.

Les différens effets de ces eaux pourraient être prouvés par une suite d'observations déjà connues, et qui doivent être publiées par la voie de l'impression : on se contentera, pour le moment, de citer quelques

guérisons, opérées récemment, pour démontrer leur puissante efficacité contre les maladies des nerfs et rétraction des membres.

M.lle *Gilabert*, de Toulouse, fille d'un notaire, est venue, pendant deux années précédentes, aux Bains d'Ussat, accablée d'infirmités ; mais privée surtout de l'usage de ses membres. Ces Bains l'ont parfaitement rétablie.

Nous remettons, avec ce Précis, copie de la relation qui en fut faite : c'est une pièce précieuse, bien digne d'être connue.

Madame *Michel*, de St.-Girons, arrivée aux Bains d'Ussat, en l'an onze, à-peu-près dans le même état, en partit radicalement guérie, après trois mois de séjour consécutifs.

Cette guérison, qui a fait tant de bruit dans le Département et aux environs, put être attestée à Sa Majesté le Roi de Hollande, par M.r le Général Nogués, son premier Aide-de-Camp, qui, à cette époque, prenait aussi les Bains d'Ussat.

Le Sieur *Artau*, de Toulouse, orphèvre, s'est rendu dans ces lieux, il y a trois ans, attaqué depuis plusieurs mois d'un tremblement convulsif de tous ses membres, du tronc et de la tête, maladie rébelle, connue sous le nom de danse de St.-With. Un mois d'usage des Bains l'a rétabli en parfaite santé.

Le Fils de M.r *Flotte*, avocat distingué près la Cour d'Appel de Toulouse, était, à l'âge d'environ douze ans, agité par des mouvemens convulsifs de ses extrêmités, caractèrisant la même maladie. Ce

jeune-homme fut conduit, il y a quelques années, aux Bains d'Ussat, où il trouva sa guérison.

M.r *Henry de St.-André*, de Toulouse, après avoir été détenu dans son lit pendant huit mois, perclus de douleurs d'un rhumatisme nerveux, se fit transporter l'année dernière aux Bains d'Ussat. Il y parut dans l'impossibilité de marcher : son bras gauche et sa main étaient desséchés ; le pouce était retiré sur la paume de sa main. Il y prit les Bains avec tant de succès, qu'il a recouvré peu-à-peu, pendant l'année, l'usage des extrêmités ; que son bras gauche s'est nourri et a acquis de l'embonpoint ; que le pouce a repris sa position naturelle : il est revenu cette année pour mieux améliorer son état.

Le Sieur *Monfray*, du lieu d'Aigues-Vives, Département de la Haute-Garonne, est venu aux Bains d'Ussat, où il est encore, au commencement de cette saison. Il était tombé, il y a deux ans, dans un puits : il éprouva, après cette chûte, une grande difficulté à articuler ; les objets s'échappaient de ses mains tremblantes et faibles. M.r Le Clerc s'est convaincu qu'il est déjà guéri de ces infirmités.

Tel est le Précis des vertus des Bains d'Ussat, que nous affirmons véritable, et que nous remettons, après l'avoir signé, à M.r Le Clerc, Médecin, qui nous a réunis cejourd'hui aux Bains d'Ussat.

Fait à Ussat, ce 28 Juin 1807.

PILHES, *Inspecteur des eaux d'Ax.*

St.-ANDRÉ, *Médecin à Tarasçon.*

Il résulte de ce Rapport, que les vertus des Eaux d'Ussat s'exercent principalement contre les affections rhumatismales, et sur-tout contre celles où les nerfs jouent un grand rôle. Les maladies de ce dernier genre sont devenues si communes, et elles offrent des symptômes si opiniâtres et si irréguliers, que je ne doute pas que les personnes qui en sont tourmentées, ne me sachent gré de leur retracer ici, pour leur consolation, quelques-unes de ces guérisons récemment obtenues à Ussat.

RELATION de la maladie de Mad.lle GILABERT, de Toulouse, faite par M. TEULIÈRE, son médecin, signée par elle et par tous ceux qui, à la même époque, étaient aux Bains d'Ussat.

PARMI les cures étonnantes qu'ont opéré les Eaux thermales d'Ussat, on doit compter les effets salutaires que vient d'en retirer Mademoiselle Gilabert, de Toulouse.

Atteinte, depuis quatorze mois, d'un rhumatisme nerveux, elle était, à la fleur de son âge, privée de la faculté de la vue, et percluse de tous ses membres.

Un état convulsif tenait ses jambes crochues, et ses pieds attachés au dos; le corps plié en avant sur les extrêmités inférieures; tous les doigts des deux mains, dans une contraction permanente; le poignet du côté droit, recourbé sur l'avant-bras, et celui-ci sur le bras; les viscères du bas-ventre fixés dans la

partie latérale droite, et formant une protubérance sous l'hypocondre du même côté, avec tension continuelle. La déglutition des alimens solides était impossible à la malade, tant l'œsophage était resserré: à-peine pouvait-elle avaler quelque liquide; ses deux paupières voilaient ses yeux, sans qu'il lui fût possible de les lever: elles restaient fermées depuis neuf mois. Des douleurs souvent bien vives, par-fois intolérables, accompagnaient ce triste état, dans lequel elle arriva, le 23 Messidor dernier, aux Bains d'Ussat, par le conseil de M. Ladeveze, médecin de Toulouse.

Ce même jour, venant directement de Toulouse, par la diligence, elle prit un Bain au 28.e degré du thermomètre de Réaumur; les jours suivans elle en prit deux par jour.

Au 4.e Bain, Mad.lle Gilabert trouva ses douleurs calmées, et une souplesse bien sensible dans toutes ses articulations; le ventre reprit sa situation et l'usage de ses fonctions naturelles; son bras droit s'est allongé peu-à-peu; le mouvement de l'articulation du poignet est devenu très-libre.

Après le 8.e Bain, le tronc s'est complétement redressé, et la malade reste commodement assise sur un fauteuil, tenant les deux pieds appuyés sur un tabouret; elle a recouvré la faculté d'avaler, presque toute espèce d'alimens solides.

Parmi cet ensemble de phénomènes, le recouvrement total et subit de la vue, m'a paru le plus frappant.

Au 14.e Bain, la malade éprouva des élancemens

douloureux à la tête, accompagnés d'un larmoyement abondant. Elle tomba en défaillance ; on lui administra, pour cordial, un peu de vin d'Alicante, qui la remit. Elle revint à elle-même par un profond soupir ; et semblable à une personne qui se réveille, elle ouvre librement les yeux et jouit aussi-tôt du bienfait de la lumière, avec autant de facilité que si elle n'eût jamais été privée de la vue.

Depuis, son état s'améliore de jour en jour, et j'ose espérer sa complète guérison, après l'usage long-temps soutenu de ces eaux salutaires.

A la sollicitation de toutes les personnes qui se baignent à Ussat, et qui ont été témoins de ses prodiges, j'ai dressé le présent Rapport, qu'elles ont signé avec moi, Jean-Baptiste Teulière, médecin à Tarascon, qui dirige et soigne auxdits Bains Mad.lle Gilabert, qui a aussi signé avec nous.

Fait aux Bains d'Ussat, le 11 Thermidor, an 12 de la république française, et le 1.er du règne de l'Empereur Napoléon.

Jean-Baptiste Teulière, médecin ; Gilabert, Dalman cousin ; Cousy, de Nailloux ; Urbain Béguillet, de Toulouse ; Rahaux aîné, négociant d'Alby ; Tristan-de-Lamothe, de Toulouse ; Henry Hardouin, de Lacombe ; Lestrade aîné, de Croix-d'Aurade, Commune de Toulouse ; François Bassong ; Pierre Ferrié, de Castres ; Bonnet-Colomiés ; De Lamothe-Riben, de Toulouse ; Henry Montaut, de Foix ; Lafaye, de Genève ; Dessort, de Pamiers, etc., etc., etc.

Cette demoiselle est revenue une seconde fois aux Bains ; elle jouit maintenant de la meilleure santé.

Le Sieur *Roques*, de Miramont, Département de la Haute-Garonne, âgé d'environ 56 ans, d'une constitution sèche, fut atteint de douleurs de rhumatisme, en l'an 1806, dont il guérit aux Bains d'Ussat : il tomba, quelque temps après, dans un fossé, plein d'eau. Le froid et l'humidité donnèrent lieu à des nouvelles douleurs, accompagnées de mouvemens convulsifs du tronc, des épaules et de toutes les extrêmités. Il avait l'air d'un pantin, offrant les traits de la danse de St.-With.

Dans cet état, les Bains d'Ussat furent sa ressource ; en Septembre de l'année dernière, il en prit 45, qui firent disparaître les douleurs, et le rendirent maître des mouvemens de ses membres, au point qu'on n'apperçevait que peu de tremblement involontaire.

Le Sieur Hibre, tisserand, de Castelsarrasin, âgé d'environ 13 à 14 ans, était perclus de ses membres : il fixa sa demeure à Tarascon, d'où on le portait tous les jours aux Bains sur une ânesse. Il avait ses jambes crochues, et ses talons rapprochés des fesses : elles se tendirent après une vingtaine de Bains, reprirent le mouvement. Ce jeune-homme marcha avec une telle agilité, qu'elle lui permit, au bout de 30 Bains, de franchir des fossés.

M.r *Azam*, de Foix, Capitaine des Grenadiers de la Compagnie des Gardes Côtes de l'Ariège, fut empoisonné, en prenant de la limonade dans un Café

d'Espagne, et tourmenté par un vomissement qui dura plusieurs jours. Il éprouva ensuite des coliques et des crampes très-vives, qui se propageaient le long des nerfs de l'extrêmité inférieure droite. Il fut aussi atteint d'une sciatique très-douloureuse, qui lui rendait la marche fort difficile; il était dans un tel état, qu'on désespérait de sa guérison. Néanmoins il se rendit deux fois aux Bains dans les mois de Septembre et d'Octobre derniers; et malgré le froid et la pluie, qui en contrarient l'action, M.r Azam fut mis en état d'aller joindre son Bataillon et de continuer son service.

M.r *Marandel*, de Verniolle, près Pamiers, âgé d'environ 26 ans, d'une constitution maigre et délicate, fut atteint d'une fièvre lente nerveuse, ayant une douleur fixe dans la poitrine, avec toux sèche, marchant voûté, éprouvant une grande faiblesse dans les jambes, offrant les caractères d'une phthisie nerveuse, se rendit aux Bains d'Ussat dans le mois d'Août dernier : 25 Bains l'ont rétabli, et lui donnèrent assez de force pour se livrer à son goût pour la chasse.

M.r *Hurluppé*, négociant de Toulouse, a été si satisfait d'une guérison que lui ont procuré ces Bains, qu'il nous en a offert son attestation écrite, en nous autorisant à la rendre publique.

Je soussigné, négociant habitant de Toulouse, déclare et affirme,

Que dans le mois d'Octobre 1806, *une douleur de sciatique, depuis la hanche jusqu'au pied, me faisait souffrir les douleurs les plus aigues;*

Que successivement les médecins de Toulouse ont employé, sans succès, les emplâtres de poix de Bourgogne, les vésicatoires et le mocxa ;

Que n'éprouvant aucun soulagement, forcé pendant six mois d'employer l'opium pour prendre quelque repos, je me fis transporter, dans cet état de souffrance, aux Bains d'Ussat, où j'arrivai le 13 Juin 1807 ;

Qu'après le premier Bain, j'éprouvai déjà du calme, au point que je pus suspendre l'usage de l'opium ;

Qu'en continuant ces Bains, sans le secours d'aucun autre remède, je me trouvai fort bien à la fin de la saison, beaucoup mieux l'hyver d'ensuite ;

Que je suis revenu à ces mêmes Bains, par un sentiment de reconnaissance, pendant la saison de 1808 ;

Qu'enfin je me trouvé parfaitement guéri, sans ressentir la moindre douleur ;

C'est pour rendre hommage à la vérité, que j'ai donné avec plaisir la Déclaration des salutaires effets que j'ai éprouvés de l'usage des Bains d'Ussat.

Toulouse, le 1.er Mars 1809.

HURLUPPÉ, *signé.*

Le Sieur *Séliman*, allemand, Professeur de Musique, habitant de la Ville de Foix, desirant de rendre publique la prompte guérison d'une gonorrhée, accompagnée de douleurs intolérables au siège habituel de cette maladie, déclare s'être confié, dans les premiers jours du mois de Mars 1809, aux soins du Sieur Gout, Docteur en Médecine, qui conseilla les Bains domestiques, boissons appropriées et le régime ; qu'ayant été soumis à ce traitement pendant un certain laps

de temps, sans obtenir aucun amendement ni éprouver un appareil de mouvemens capables d'accroître les sollicitudes.... , le Sieur Gout approuva l'usage des Bains d'Ussat ; qui lui furent proposés, en partie, pour atténuer la grande irritation qu'on n'avait nullement pu calmer. Le Sieur Séliman se transporte à Ussat, prend deux Bains par jour pendant *huitaine*, et s'en trouve non-seulement soulagé, mais complètement guéri. SÉLIMAN, *signé.*

Pour certifier véritable le fait arrivé au Sieur Séliman,

GOUT, Docteur Médecin, *signé.*



Voilà donc le premier Journal qui paraît, sur les différents effets que produisent les Bains d'Ussat.

Ainsi, annuellement, on recueillira les diverses cures opérées pendant la saison, qu'on rendra également publiques, afin de mettre à portée et les médecins et le public d'apprécier et d'appliquer les vertus de ces Eaux.

JE soussigné François Pilhes, *Médecin, Inspecteur des Eaux d'Ussat, certifie devant qui il appartiendra, que j'ai été témoin de la plûpart des guérisons ci-dessus détaillées, et que les autres m'ont été rapportées par les personnes qui en sont les sujets.*

Fait à Pamiers, le 1.er Mai 1809.

PILHES, *Médecin.*